

AVIS n°1453

Avant-projet de décret relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance aux lieux publics

Avis adopté le 4 décembre 2020

1. DEMANDE D'AVIS

Le 12 novembre 2020, le CESE Wallonie a été saisi d'une demande d'avis émanant de Madame la Ministre Christie MORREALE, Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes ;
Cette demande d'avis a pour objet l'avant-projet de décret relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance aux lieux publics et portant modification du Livre IV, Partie 2 du Code wallon de l'action sociale et de la santé.

2. EXPOSÉ DU DOSSIER

2.1 OBJECTIF VISÉ

« Lever les ambiguïtés qui entravent l'accès des chiens d'assistance et de facto à leur maître dans certains lieux ouverts au public et notamment les établissements de soins.

Il est donc proposé de modifier le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé afin de formaliser cette autorisation d'accès aux établissements de soins et prévoir la mise en place d'un « Passeport Chien d'assistance ». »

Le Passeport chien d'assistance sera réalisé en collaboration avec la Belgian Assistance Dog Federation suivant ainsi la recommandation de UNIA.

3. AVIS

Le CESE Wallonie souligne positivement la volonté de lutter contre les discriminations observées depuis de nombreuses années à l'égard des personnes handicapées accompagnées d'un chien d'assistance dans l'espace publics, en particulier dans les établissements de soins.

La création d'un Passeport Chien d'Assistance apparait comme une solution pour lever les craintes justifiant le refus d'accès.

En outre, le fait de considérer l'accès comme un droit et non plus comme une autorisation est une avancée que le CESE Wallonie accueille positivement.

Le CESE Wallonie remet donc un avis positif sur cet avant-projet.